

Programme « DROIT SOCIAL »

Durée : De 14H à 70H

Public visé : Responsables RH, chefs d'entreprise.

Objectifs : Disposer d'une approche claire, exhaustive et structurée du droit du travail. Maîtriser les règles juridiques relatives au temps de travail. Réduire les risques juridiques liés à la rupture du contrat.

Pré-requis : Aucun.

Moyens pédagogiques : Formation dirigée par un professionnel du droit social.

Méthodes d'évaluation des acquis : Après chaque session, une évaluation des acquis précédents sera envisagée, suivra une évaluation générale en fin de stage.

LE PROGRAMME :

Se repérer dans les sources du droit :

- ♦ La réforme du code du travail.
- ♦ Acquérir une méthodologie de recherche juridique.
- ♦ Articuler code du travail, convention et accords collectifs.
- ♦ Règlement intérieur, chartes et usages.
- ♦ Comprendre la hiérarchie des normes et son évolution.
- ♦ Formaliser le règlement intérieur : rédaction et appréciation.

Conclure un contrat de travail adapté :

- ♦ Choisir le contrat adapté.
- ♦ CDI : insérer les clauses essentielles : mobilité, non concurrence, confidentialité.
- ♦ CDD et travail temporaire : motifs de recours, conditions de forme, enchaînement des contrats.

Gérer la relation de travail et la

modification du contrat :

- ♦ Durée et aménagement du temps de travail : temps de travail effectif.
- ♦ Limites à respecter, heures supplémentaires et repos compensateur.
- ♦ Forfait jours.
- ♦ Gestion des temps partiels.
- ♦ Congés payés.

Traiter les cas de suspension du contrat :

- ♦ Maladie.
- ♦ Maternité.
- ♦ Accidents de travail, de trajet.
- ♦ Inaptitude.

Modifier le contrat de travail

- ♦ Conséquences du refus du salarié.
- ♦ Changement de lieu de travail.
- ♦ Changement d'horaires.
- ♦ Système de rémunération.